

Question orale de M. SALOMON, Conseiller Municipal sur un problème social

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Claude SALOMON.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis heureux de m'adresser aux élus de la Ville de Besançon dont l'action sociale exemplaire est reconnue par tous. Depuis quelques semaines, j'évoque inlassablement la souffrance et la détresse de deux jeunes enfants âgés de 10 ans, Julien et Julie, des jumeaux qui ont été brutalement et arbitrairement retirés de la famille d'accueil chez qui ils vivaient heureux depuis leur naissance sous prétexte qu'elle était trop attachée à eux.

Soyons francs : est-il indigne d'aimer et de chérir deux enfants dont on a la garde ? Ces petits n'avaient-ils pas le droit d'avoir un peu d'affection et d'amour de la part de ceux qui partagent depuis toujours leur existence ?

Lorsqu'elle a été accueillie en janvier 1988, la petite Julie était hospitalisée avec une sonde de gavage et refusait de s'alimenter. Elle pesait à 8 mois, 4,480 kg, elle était très malade, bronchite, sténose pulmonaire, allergie au gluten et aux protéines du lait, strabisme. Après tant de temps passé pour essayer de l'alimenter, de nuits blanches pour la sauver, grâce à sa famille d'accueil, c'est aujourd'hui une jolie petite fille. Pour ma part, je crois que la parenté ne se limite pas aux seuls critères de naissance. On oublie bien rapidement et trop facilement l'âge des enfants au moment du placement, le nombre d'années passées dans la même famille et enfin le rythme des relations parentales et parfois la rareté de celles-ci. Aux familles d'accueil qui font un travail exemplaire, on dit d'aimer les enfants sans trop les aimer et de rechercher l'équilibre si difficile entre les élans du cœur et les entraves de la raison.

J'ai rencontré longuement tous les acteurs de ce drame, sauf les magistrats à qui j'ai cependant souvent écrit. J'ai vu à 5 reprises Julien et Julie qui m'ont répété que leur désir le plus cher était de rester dans leur famille d'accueil où ils vivaient heureux. Ils ne comprenaient pas pourquoi les éducateurs les forçaient contre leur volonté à quitter leur famille d'accueil alors que leur maman à laquelle ils sont toujours très attachés n'a pas l'intention de les reprendre dans l'immédiat.

J'ai vécu leur douleur et leur tristesse et je suis encore imprégné par leurs larmes. En les serrant dans mes bras, je leur ai fait la promesse de me battre pour que leur souhait soit exaucé et pour cela, j'ai besoin de votre plus profond soutien. Nous sommes à la veille du XXI^{ème} Siècle. On parle souvent des droits et de la dignité des enfants mais des adultes qui se disent éducateurs ont décidé de leur avenir à leur place sans les écouter. J'ai reçu à ce jour plus de 8 000 signatures à notre pétition et plus de 600 lettres toutes très chaleureuses. Parmi celles-ci, je voudrais vous lire la lettre de Mme Claudine CORLET domiciliée 3, rue de Belfort à Fontaine-les-Clerval.

Cette dame nous dit : «à 40 ans près, nous avons vécu votre drame. Mes parents avaient eu en garde un petit bout de chou de 10 mois et nous adorions ce petit bonhomme, notre joie et un jour, une veille de Noël alors que nous avons tout acheté car notre petit René attendait tellement le Père Noël, il avait 5 ans, on nous l'a repris sans prévenir car d'après, je peux citer son nom puisque cette dame n'est plus là, Mme POZZO DI BORGO qui était directrice à la DDASS, il était beaucoup trop gâté et trop aimé. Ce n'était pas d'après cette personne comme cela que l'on élevait les enfants de la DDASS. Résultat, notre petit chéri a été hospitalisé 3 semaines sans dire un mot, il en perdait la tête, la soeur qui s'en occupait le croyait muet. Par hasard, maman l'a appris et en cachette bien sûr elle est allée le voir et là il s'est mis à crier «maman je veux retourner chez nous». Les personnes qui le soignaient en étaient retournées. Maman s'est démenée, elle est allée voir le Maire de Besançon, le Marquis de MOUSTIER, enfin notre petit ange a été adopté à Lyon mais nous n'avons jamais eu de nouvelles car bien sûr nous l'avons trop gâté. J'espère qu'il a été heureux, il a maintenant 46 ans.

Papa est mort de chagrin, maman a dû être hospitalisée, voyez le résultat. Surtout n'abandonnez pas, allez jusqu'au bout et si je peux faire quelque chose, faites-le moi savoir. Quand vous verrez les deux enfants, embrassez-les bien fort et qu'eux de leur côté gardent espoir. Moi aussi j'ai été abandonnée mais adoptée par des gens merveilleux. Courage, je vous embrasse tous».

Elle précisait : «ma lettre peut être montrée à ces gens soi-disant responsables du bonheur des enfants». On pourrait sincèrement penser que ce témoignage appartient à un autre temps, à un passé révolu. Hélas non, la maltraitance morale des enfants est encore une réalité. Afin que cessent définitivement de tels scandales, il faut savoir déranger, s'opposer avec fermeté, avoir le courage de demander la suppression définitive des structures qui détruisent la vie des enfants. Quand je parle de Julien et de Julie, je parle au nom de tous les autres. Investis d'un pouvoir redoutable, certains travailleurs sociaux agissent à leur guise s'attribuant parfois des prérogatives exorbitantes. Face aux dérives connues, nous n'avons pas le droit de nous taire. En effet, les retrouvailles des familles imposées ne sont pas toujours à la hauteur des espérances mais dans certaines structures, on s'en moque et on va au bout de la logique même si elle conduit lentement à la destruction des enfants et des parents. Aurons-nous la force et le courage immédiat de demander sa suppression ? En ce qui me concerne, je suis décidé à poursuivre le combat que je conduis actuellement pour Julien et Julie, également pour tous les autres enfants avec le soutien profond et chaleureux d'une population de plus en plus nombreuse.

Je lance aujourd'hui un vibrant appel à la justice de mon pays que je respecte, celui du coeur et de la raison. Je me réfère à un courrier que m'adressait le 15 septembre dernier M. Christian VIGOUROUX, Directeur de Cabinet de Mme GUIGOU, Garde des Sceaux. Il me précisait : «je puis par ailleurs vous indiquer que l'article 375.2 du code civil dispose que chaque fois qu'il est possible, les mineurs doivent être maintenus dans leur milieu actuel». Ce dossier a donné lieu à un appel interjeté et il est soumis à l'examen de la Cour d'Appel de Besançon. A quelques semaines de Noël, fête des enfants et de l'espérance, le plus beau cadeau que nous puissions faire à Julien et à Julie est qu'ils retrouvent définitivement leur papy et leur tata avec la possibilité de retrouver périodiquement leurs parents. En regardant vos enfants et petits-enfants, vous penserez ce jour de Noël à Julien et à Julie et à tous les autres enfants qui vivent un drame identique. Je demande à mes collègues parlementaires, je leur ai déjà soumis le problème, de réfléchir et de modifier la loi pour qu'on respecte mieux la parole des enfants et que le droit du sang ne passe pas avant le bonheur et le choix des enfants. Face au monde cruel des adultes, à cette maltraitance morale des enfants, il faut rappeler avec force que la protection de l'enfance passe d'abord par le respect et le désir des enfants.

Oui, mes chers collègues, n'ayons pas peur de dilater notre coeur et ne renonçons jamais, comme chacun d'entre vous le fait quotidiennement, à lutter contre les injustices et je vous remercie parce que vous êtes nombreux à avoir répondu à cet appel et que ce vibrant appel soit entendu pour que ces enfants retrouvent dès demain les joies perdues, oui cela dépend de chacun d'entre nous (applaudissements).

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Conseiller Général de ces déclarations, de ces réflexions et de ce mouvement que vous avez su créer autour de Julien et Julie. Je pense que l'ensemble du Conseil Municipal participe pleinement à cette demande que vous avez faite, c'est-à-dire de fêter Noël en pensant que deux enfants sont pour l'instant pratiquement en danger et qu'il faut absolument faire en sorte qu'on retourne complètement la législation en la matière, qu'on puisse effectivement tenir compte dans les cas que vous soulignez du désir de ces jeunes enfants. Je crois qu'il y a trop d'exemples, on en connaît tous, où effectivement des drames se sont passés, des désastres humains ont eu lieu parce qu'au départ on avait vraiment fait fausse route. Je crois que dans ce cas-là on fait fausse route, il est temps de rectifier et je vous remercie de la passion que vous mettez à défendre Julien et Julie. Je pense que le Conseil est unanime avec moi, merci.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 1997.